

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 5 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Laëtitia MELOIS à Franck DUVAL
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Lucien MONNERIE à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Régis KERDELHUE à Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Juin 2022
Date de l'affichage	29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2022 54 Promotion interne 2022 : création et suppression de postes

Rapporteur : P. JACQUEMINOT

La promotion interne permet au fonctionnaire d'accéder à un cadre d'emplois supérieur à celui auquel il appartient sans passer par la voie du concours et, le cas échéant, sans détenir les titres ou diplômes exigés pour le concours externe.

La promotion interne se distingue de l'avancement de grade, lequel constitue une évolution de carrière au sein d'un même cadre d'emplois.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) sur les dossiers individuels présentés par les collectivités au titre de la promotion interne, est remplacé par l'application de critères définis au sein des Lignes Directrices de Gestion établies par le Président du

Centre de Gestion, conformément aux dispositions prévues par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n°201-1265 du 29 novembre 2019 relative aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

Par arrêté 2020-163 en date du 28 décembre 2020, le Président du CDG 56 a établi les lignes directrices de gestion lui permettant, au vu de critères, de faire un choix (dans le respect des quotas règlementaires) sur les dossiers présentés par les collectivités.

Au titre de la promotion interne 2022, seul un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude établie par le Centre de gestion.

Afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur cette liste, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} août 2022.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Technique	C	1	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet 32h50	Agent de maîtrise à temps non complet 32h50	Promotion interne	01/08/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2022

VU l'avis du comité technique du 28 juin 2022

DECIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet 32h50 et la suppression du poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet 32h50 à compter du 1^{er} août 2022 dans le cadre de la promotion interne.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 juillet 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

